

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

85.061

Objet

Affaire : VILLE DE ROYAN
c/BATAILLON : désignation
de Me MERCIER avocat.

DATE DE CONVOCATION

7 Août 1985

DATE D'AFFICHAGE

7 Août 1985

Nombre de conseillers

en exercice 33

Nombre de présents 23

Nombre de votants 29

VOTE :

POUR : 29

CONTRE :

Extrait du Registre des Délibérations



L'An mil neuf cent quatre vingt cinq

le douze Août

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST - BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET, Adjointes, MM. REVOLAT - BIROLLEAU - POTENNEC - COUNIL - LAPERCHE - LE GUEUT BARBAT - MONNARD - BERNARD - Mmes GAUDIN - JEAN - de GAYE - FONTAN

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. THOMAS par M. BENOIT
ROUDOT par M. LAPERCHE MARCONI par M. REVOLAT
LACOTTE par M. BERNARD

Absents : MM. CANDAU par M. BUSSEREAU
PAPEAU par M. BIROLLEAU

Mmes DEVIGNE - BARRAUD-DUCHERON - CENAC - M. GEOFFROY

M. BUSSEREAU

a été élu Secrétaire.

Me Jean MERCIER, avocat, a défendu et défend les intérêts de la Ville dans l'affaire VILLE DE ROYAN contre les époux BATAILLON. (anciens gérants du Camping Municipal).

Le Tribunal de Grande Instance de Saintes a rendu son jugement dans son audience publique du 8 novembre 1984, et ce même tribunal doit se réunir à nouveau le 17 octobre 1985, en chambre correctionnelle au sujet de cette même affaire.

Il convient donc de désigner officiellement Me MERCIER comme avocat de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

- de désigner Me Jean MERCIER, Avocat à SAINTES, 144, avenue Gambetta, pour assurer la défense des intérêts de la Ville, dans les instances engagées devant le Tribunal de Grande Instance de SAINTES.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre, MM. les membres présents.

Pour extrait conforme,

Pour le Député-Maire,

Le Premier-Adjoint,



J.P. FABER